

---

COMMUNE DE TETING SUR NIED

-----  
**PROCES – VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 25 AOUT 2015**

**ORDRE DU JOUR**

1. Rénovation intérieure et toiture de l'école élémentaire – travaux supplémentaires,
2. Création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),
3. PEDT (projet éducatif de territoire),
4. Proposition de cours d'éveil musical par l'harmonie sainte barbe de FOLSCHVILLER,
5. Echanges terrains.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 18 août 2015, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**MEMBRES ELUS** : quinze

**MEMBRES EN EXERCICE** : quinze

**MEMBRES PRESENTS** : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,

Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Jérôme FLESCH, Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, M. Michel CHEVALIER, Mme Chantal PICCOLI, M. Laurent NARAT, M. Guy CIUNEK, Conseillers municipaux

**ABSENTS** : M. Pierre GELEBART, M. Guy KIEFFER.

Le maire a dénombré 13 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

**SECRETAIRE** : M. Serge ZIMMERMANN.

**POINT 0** : Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

---

## **POINT 1: RENOVATION DES ECOLES- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Les travaux de collecte de déchets amiantés n'ont pas été chiffrés le point est reporté.  
Pour les peintures de l'école maternelle,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1,

**Vu** la délibération en date du 12 décembre 2014, par laquelle le Conseil Municipal a attribué pour le lot 5 : PEINTURE ECOLE MATERNELLE: LES PEINTURES REUNIES, FORBACH/Moselle, pour un montant de 10 000,00 € H.T,

Il est proposé au Conseil Municipal un avenant au lot 5 : PEINTURE ECOLE MATERNELLE: LES PEINTURES REUNIES, FORBACH/ : Moins-value – travaux en déduction au marché lot peinture école maternelle : 1 175,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant et autorise le Maire à signer l'avenant et les documents y afférents.

## **POINT 2- CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) avait été recruté au sein de la commune, du 30.06.2014 au 29.06.2015. L'agent a fait fonction d'accompagnatrice de bus scolaire et agent d'entretien à raison de 20 heures par semaine annualisé.

Monsieur le maire propose qu'un contrat de ce type soit conclu pour la période du 01.09.2015 au 31.08.2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de recruter un agent « accompagnateur bus – agent d'entretien » CUI-CAE du 01.09.2015 jusqu'au 31.08.2016,
- de fixer la durée de 20 heures par semaine annualisée, rémunérée à hauteur du SMIC horaire en vigueur ;
- d'accepter la participation financière de l'Etat en vigueur, sur la base maximum de 20/35 ème et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

## **POINT 3- PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE)**

Suite à la mise en place dans l'école primaire de la nouvelle organisation du temps scolaire, la loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Après un rappel des délibérations du 05.05.2015 et du 09.06.2015, et après une présentation de la trame du PEDT de Téting-sur-Nied par Monsieur Jérôme FLESCHE, Monsieur le Maire propose de contractualiser la mise en place des activités périscolaires (TAP) organisées sur la Commune et de signer un Projet Educatif de Territoire (PEDT) avec la CAF et l'Etat.

---

Ce contrat est désormais obligatoire pour pouvoir continuer de percevoir le fonds d'amorçage devenu désormais fonds de soutien.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21,
  - Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12,
  - Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,
  - Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans l'école maternelle et l'école élémentaire,
  - Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
  - Vu le projet éducatif territorial annexé à la présente délibération,
- Après avoir échangé sur le contenu du PEDT, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve le projet éducatif territorial de la commune de Téting-sur-Nied annexé à la présente délibération.
  - autorise Monsieur le Maire à signer le Projet Educatif de Territoire (PEDT) avec la CAF et l'Etat et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

#### **POINT 4 - PROPOSITION DE COURS D'EVEIL MUSICAL PAR L'HARMONIE SAINTE BARBE DE FOLSCHVILLER**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande émise par l'Harmonie Sainte Barbe de Folschviller. Elle se propose d'assurer une heure par semaine, pendant le temps scolaire, aux élèves du cours préparatoire un cours d'éveil musical. Le coût s'élèverait à 17,49 € par séance soit 629,64 € qui serait pris en charge par la municipalité.

Le conseil après discussion n'émet aucune opposition au principe. La prise en charge des sommes demandées par les intervenants demande réflexion. Faut-il inclure ces frais dans les crédits alloués aux élèves de l'école élémentaire, l'inscrire en subvention exceptionnelle ? Il est également précisé qu'un PEDT va être mis en place avec la participation des bénévoles.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils adhèrent à la proposition de l'Harmonie Sainte Barbe. Le vote des membres s'établit comme suit :

- pour : FLESCH, GROUTSCH, CIUNEK, CHEVALIER, LACK,
- contre : ZIMMERMANN, NARAT, TRIMBUR BAUER, ALBERTUS, PICCOLI, JACQUES,
- abstention : FLAMMANN, BECKER.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas donner de suite favorable à la proposition. Ce type d'aide soulève un problème d'ordre financier mais également d'intervention payante par une association extérieure au village.

#### **POINT 5-ECHANGES TERRAINS**

Suite à la visite en mairie de Monsieur Bernard HARTER propriétaire en indivision de la parcelle section 2 n°628, il nous informe que l'acte d'échange concernant le terrain sus visé et d'une parcelle communale n'a pas été réalisé. En effet après avoir pris contact avec l'étude notariale en charge du dossier, aucune rédaction n'a été établie. Il y a lieu de prendre une délibération afin que l'échange se fasse comme il avait été prévu initialement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de céder la parcelle section 2 n°629 contre la parcelle section 2 n°628 appartenant aux consorts HARTER. L'échange se fera sans soulte et les frais d'acte d'échange seront partagés par moitié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes et documents y afférents.

---

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire informe les résultats des diagnostics menés sur le site appartenant à la SCI du Chêne sont compatibles aux projets de la commune,

- le permis d'aménager du lotissement a été déposé,
- l'aménagement du Bussgarten et le parterre devant le lotissement des Fleurs avoisine actuellement 12 000,00€, le budget alloué étant de 15 000,00 €,
- le projet d'une étude sur marché hebdomadaire accueillant des primeur, boucher-charcutier, produits du terroir...

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Rénovation intérieure et toiture de l'école élémentaire – travaux supplémentaires,
2. Création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),
3. PEDT (projet éducatif de territoire),
4. Proposition de cours d'éveil musical par l'harmonie sainte barbe de FOLSCHVILLER,
5. Echanges terrains.

ayant été examinées Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.